

La Constitution

alors que partout dans les pays industrialisés de l'Ouest, et même le Japon, cela double de ce prix et même plus.

Ce programme de compensation de prix du pétrole aurait été absolument impossible aux Canadiens de l'Est n'eût été de ce pouvoir central qui est exercé par le gouvernement canadien et qui permet en fait la redistribution des richesses du pays. Je rappelle ici au député de Kingston et les Îles que chaque programme cadre de Canada-Ontario, de Canada-Colombie-Britannique ou de Canada-Québec ou Canada-Nouveau-Brunswick, est établi avec le concours et la coopération des gouvernements provinciaux. Et la priorité de chacun de ces gouvernements c'est d'établir leurs priorités et de déterminer quel programme ils veulent mettre de l'avant.

Alors ce sont là, monsieur le président, des exemples que la Confédération canadienne, de la façon qu'on la connaît actuellement, même si elle a 112 ou 113 ans, fonctionne très bien, malgré qu'un grand nombre de Canadiens se donnent comme sport favori d'essayer de décrier la Constitution, le gouvernement central et son pays. A travers le monde, que de gens songent à sortir de leur pays et se faire une vie ailleurs. C'est le Canada qui a la faveur de ces gens qui veulent partir de leur pays. Et imaginons ces gens-là, ces Européens-là et même les gens d'Afrique et d'ailleurs qui veulent venir au Canada et qui lisent dans les journaux et qui entendent ces critiques infondées à l'adresse de notre pays, c'est vraiment injuste pour un pays comme le nôtre, qui nous offre tant.

Et on décrie aussi souvent le climat des relations fédérales-provinciales. Bien, je voudrais rappeler à mes collègues de la province de Québec surtout d'examiner le climat qui existe dans les relations provinciales-municipales et provinciales-commission scolaire dans la province de Québec, et nous allons voir combien le gouvernement actuel de la province de Québec conduit les affaires et les conférences provinciales, municipales, en imposant ses vues et en donnant aucun choix aux municipalités de se faire entendre sur la façon dont elles pourraient mieux représenter les intérêts des citoyens pour lesquels ils ont des responsabilités. Il faut vraiment que les députés ministériels de la province de Québec soient faibles, monsieur le président, pour laisser leur responsabilité de défendre les droits des provinces au parti créditiste, et à la lumière des arguments que ces députés ont utilisés, je trouve qu'ils n'ont pas des bons avocats et leur cause est en mauvaise situation.

Je voudrais revenir aux arguments et aux observations que nous fournissaient le député de Kingston et les Îles, lorsqu'elle prétendait que le pouvoir que détient actuellement le gouvernement canadien, et qui l'exerce, s'est développé surtout dans les années 1939, 1945, 1946, soient les années de cette période de guerre.

Alors puisqu'elle a fait allusion à cette période de la vie du Canada, monsieur le président, je voudrais rappeler aux Canadiens que s'ils examinent vraiment ce qui s'est produit au Canada, l'économie du pays s'est développée en fait durant ces années, alors que le pouvoir central s'était développé et pouvait poser des gestes, prendre des décisions sans avoir à passer par ce processus de consultation qui consomme énormément de temps et qui permet, en fait empêche une évolution rapide de tout changement dans la Constitution canadienne.

Monsieur le président, certaines personnes, et le député de Richmond l'a fait, se sont permis de rappeler certains passa-

[M. Dupras.]

ges, certaines parties du rapport de la Commission de l'unité canadienne, la Commission Pepin-Robarts. Naturellement chacun de nous a tendance à rapporter surtout les parties du rapport qui font son affaire. Moi j'ai des réserves sur cette consultation, monsieur le président, et sur le rapport, et c'est la première occasion que j'ai de le faire en public. La réserve, c'est que je pense que ce rapport ne représente à mes yeux qu'une caricature de la situation canadienne, une caricature parce qu'en fait lorsqu'un comité semblable, lorsqu'un groupe semblable voyage à travers le pays, que ce soit ici ou ailleurs, pour entendre des observations ou des critiques sur la façon dont devrait s'orienter notre pays, naturellement nous n'entendons que des opinions extrêmes. Les opinions moyennes ou modérées qui sont en fait la majorité n'ont pas été entendues, et le rapport reflète très bien, en fait fidèlement, les représentants de divers mouvements que les commissaires ont entendus. C'est pour cette raison, monsieur le président, qu'il faut tenir compte de cette faille dans cette consultation et voir ce que donne une consultation semblable comme une caricature avec des extrêmes et cela fausse un peu l'image exacte de la situation sociale qui règne vraiment dans notre pays.

En dehors des activités de la Commission Pepin-Robarts, monsieur le président, nous tous, parlementaires canadiens, avons l'avantage de voyager à travers le pays. Ces avantages, je les ai depuis l'âge de 18 ans, soit depuis 1940 ou 1941, lorsque je me suis enrôlé dans l'aviation canadienne, et j'ai eu l'avantage, monsieur le président, de rencontrer des Canadiens de tous âges, de toutes conditions et de toutes les parties du pays. La situation qu'on nous dépeint dans ce rapport, les conditions qu'on y donne, encore une fois, sont exagérées, je pense. Combien d'exemples on pourrait donner de façon à illustrer les excellents rapports qui existent entre les Canadiens de langue française et les Canadiens de langue anglaise?

Je suis en excellente position pour en parler, parce que j'ai vécu dans plusieurs parties du pays alors que j'étais en bas âge, et il m'a été donné de constater combien les Canadiens de toutes les parties du pays affectionnent les Canadiens de toutes les conditions et de tous les groupes ethniques et naturellement et sûrement les Canadiens d'expression française. C'est pour cette raison que je prends ce rapport avec beaucoup de réserve, monsieur le président, et que je me dis que naturellement c'est une consultation qui n'a pas été un exercice en futilité, c'est excellent de connaître les positions extrêmes de nos compatriotes. Par contre, je trouve qu'on ne devrait pas le prendre comme la vérité absolue ou l'exactitude de la situation dans la mosaïque canadienne.

● (1630)

[Traduction]

M. William Andres (secrétaire parlementaire du ministre d'État (multiculturalisme)): Monsieur l'Orateur, je suis très heureux de pouvoir prendre part à ce débat. Mon intervention sera brève. La motion dont nous sommes saisis donne à entendre implicitement qu'en se fondant sur l'Acte de l'Amérique du Nord britannique le gouvernement fédéral a pu s'ingérer dans des domaines de compétence provinciale et que le pouvoir fédéral devrait être décentralisé à un point tel que l'initiative des négociations constitutionnelles appartiendrait aux provinces. Je ne puis croire que telle est réellement la teneur de la motion car qui sait ce qui se passera une fois que nous aurons commencé à détruire le pays. Il se passe toutes